

ATTENTION, MERCI DE RESPECTER TOUTES LES INDICATIONS CI-DESSOUS : Si un document n'est pas conforme à 100% aux consignes données, le dossier de visa ne sera pas accepté par les autorités chinoises.

Le Centre de Service de visa tient à vous informer qu'à partir du 12 avril 2017 et conformément aux nouveaux règlements de la République populaire de Chine, les demandeurs de visa Z, visa X1, visa D, et visa J1, âgés de 14 à 70 ans, sont priés de se présenter en personne, au Service consulaire de l'Ambassade de Chine (sis 20, Rue Washington, 75008, Paris) pour la collecte des empreintes digitales, et ce après avoir déposé le dossier de demande de visa au centre de service de visa. Faute de quoi, le dossier ne sera pas validé.

Le visa Chine Travail (Z) est valable pour les personnes souhaitant travailler pour un employeur Chinois. Pour une mission d'affaires, il vous faut un visa Chine Affaires (M ou F). Les stages en Chine sont interdits.

Visa Travail (Z)

- **1 Passeport original, sur lequel sera apposé le visa :** SIGNÉ, valable 6 mois à compter de la date du dépôt de votre dossier (9 mois pour 2 entrées), et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.
- **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport (sur feuille A4) :** Correspondant aux pages avec la photo et la signature.
- **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa et 2 Photos d'identité en couleur à coller sur le formulaire :** Formulaire "V2013" intégralement rempli, daté et signé. A chaque case vide, indiquez "Néant". La photo doit être aux normes NF, de bonne qualité, sur papier photo (copies non acceptées). Attention il n'est pas possible que la couleur du vêtement soit identique à la couleur du fond (par exemple un haut blanc avec un fond blanc est refusé par l'ambassade).
- **1 Original et 1 Copie d'une lettre d'invitation officielle à avoir un visa :** Certifiée par les autorités chinoises, à obtenir par votre contact en Chine. Nous vous renverrons l'original avec votre visa.
- **1 Original et 1 Copie du Permis de travail pour étranger en Chine :** (Work permit ou Alien Employment Licence) délivré par le Ministère Chinois des ressources humaines et de la protection sociale, ou un autre Ministère en fonction de votre métier. La démarche est à réaliser par la société sur place. Nous vous renverrons l'original avec votre visa.

* **Supplément si vous possédez un tampon de la Turquie daté depuis 2015 sur votre passeport** : Fournir 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, imprimée et signée, adressée à l'Ambassade de Chine à Paris, qui liste brièvement : tous les pays visités ces 3 dernières années dont les tampons se trouvent dans votre passeport et les motifs de ces séjours (tourisme/affaires etc).

* **Suppléments pour les passeports non-français** : Copie d'attestation de travail en France ou Copie de justificatif de domicile en France (quittance de loyer ou facture edf).

[Attention, pour les Français qui sont nés en Chine, fournir votre ancien passeport chinois en original qui sera conservé pour destruction ou annulation. **Par ailleurs nous ne pouvons pas servir d'intermédiaire pour les passeports hors-UE**].

* **Supplément en cas de visa Z de courte durée uniquement** : une lettre d'autorisation de visa Z de courte durée en ORIGINAL à obtenir par votre contact en Chine auprès du Ministère délivrant le permis de travail.

+ 1 copie des vols A/R.